



Vente de la maison suite au decès de mon mari

Par **manoushka04**, le **24/01/2012** à **18:54**

Bonjour,

je sollicite votre aide quant à la vente de la maison, achetée avec mon mari (nous sommes tout 2 propriétaires) suite à son décès.

Ayant 3 enfants dont un majeur, son accord est il indispensable ?

D'autre part, quelle serait ma "part" et celle de mes enfants sur le prix de la vente sachant que nous nous sommes mariés mon mari et moi sans avoir préalablement passé un contrat de mariage ?

Pourriez vous m'éclairer ?

Je vous remercie d'avance

Par **amajuris**, le **25/01/2012** à **11:11**

bjr,

au décès de votre mari, on peut imaginer que vous avez en pleine propriété la moitié de la maison et l'usufruit sur l'autre moitié (selon le choix que vous avez fait).

vos enfants ont sans doute la nu propriété d'une partie de la maison.

donc il faut l'accord de tous les propriétaires pour vendre.

cdt

Par **chaber**, le **25/01/2012** à **15:54**

bonjour

petit complément à la bonne réponse d'Amatjuris, il faudra l'accord du juge des tutelles pour préserver les droits des enfants mineurs